

**Déclaration de sinistres indemnisés**  
**L 125-5 du Code l'environnement**

Adresse de l'immeuble:

Commune

**CANNES**

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 1982-12-15 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 1987-12-02 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 1988-06-22 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 1989-12-05 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Arrêté en date du 1990-01-08 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 1992-09-21 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Arrêté en date du 1993-03-19 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 1993-10-19 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 1994-11-15 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Glissement de terrain	Arrêté en date du 1994-11-15 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 1994-11-21 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Glissement de terrain	Arrêté en date du 1995-01-12 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 1996-02-02 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Eboulement, glissement et affaissement de terrain	Arrêté en date du 1996-04-03 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 1999-02-23 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 2000-03-03 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 2000-12-19 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Arrêté en date du 2001-03-06 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 2001-08-29 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Arrêté en date du 2004-05-11 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 2005-01-11 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	Arrêté en date du 2005-12-16	

Inondations et coulées de boue	00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Arrêté en date du 2009-03-13 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Arrêté en date du 2009-03-13 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Arrêté en date du 2009-03-13 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Arrêté en date du 2009-03-13 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Arrêté en date du 2009-03-13 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Arrêté en date du 2009-05-18 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Arrêté en date du 2009-05-18 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 2009-11-10 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 2009-11-10 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Arrêté en date du 2009-12-10 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Arrêté en date du 2010-05-10 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Arrêté en date du 2010-05-10 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Arrêté en date du 2010-05-25 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Arrêté en date du 2010-06-25 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 2011-11-18 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Arrêté en date du 2011-12-21 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 2014-12-29 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 2015-10-07 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Mouvements de terrain	Arrêté en date du 2016-12-20 00:00:00	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Etabli le :



Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

*En cliquant sur le lien suivant vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.*

[http://www.info-risques.com/short/ KZDZN](http://www.info-risques.com/short/KZDZN)

2/ PARTIE ANCIENNE



## REZ-DE-CHAUSSEE :

- **Entrée/ séjour (43,83m<sup>2</sup>),**

Sol : pierre.

Murs : peinture.

Deux porte-fenêtre et deux fenêtres.

Placards intégrés.



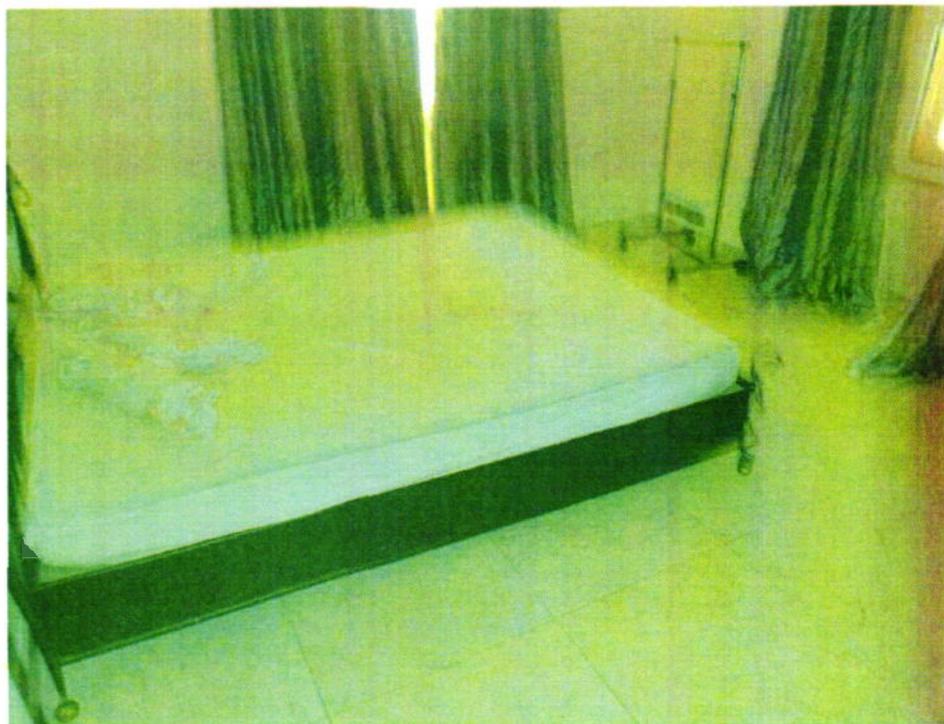


*A gauche :*

- **chambre 1, (13,84m<sup>2</sup>)**

Sol : dalles de pierre.

Murs : peinture.



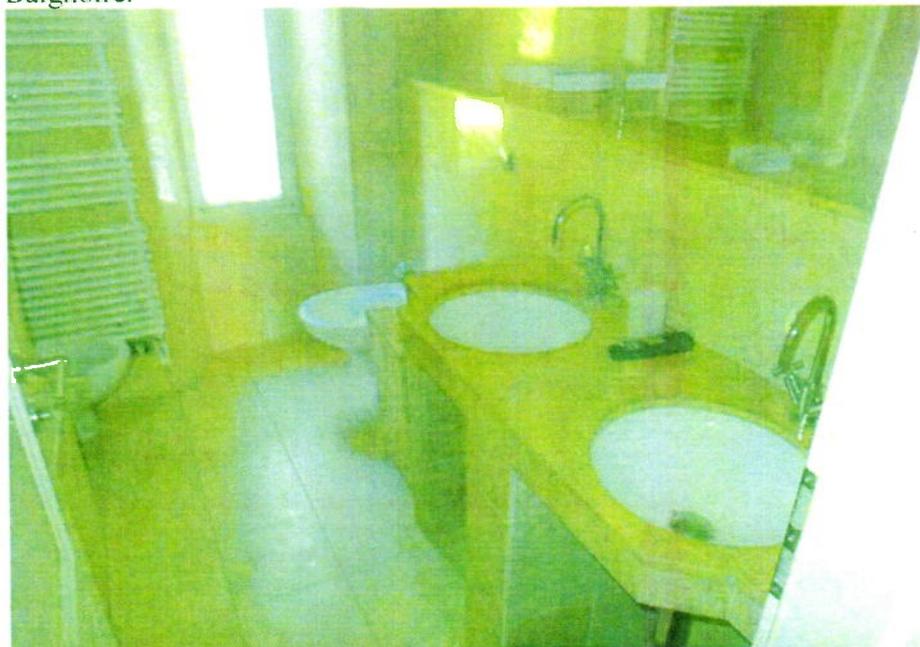
- **salle de bains n°1,**

Double vasque.

WC.

Bidet.

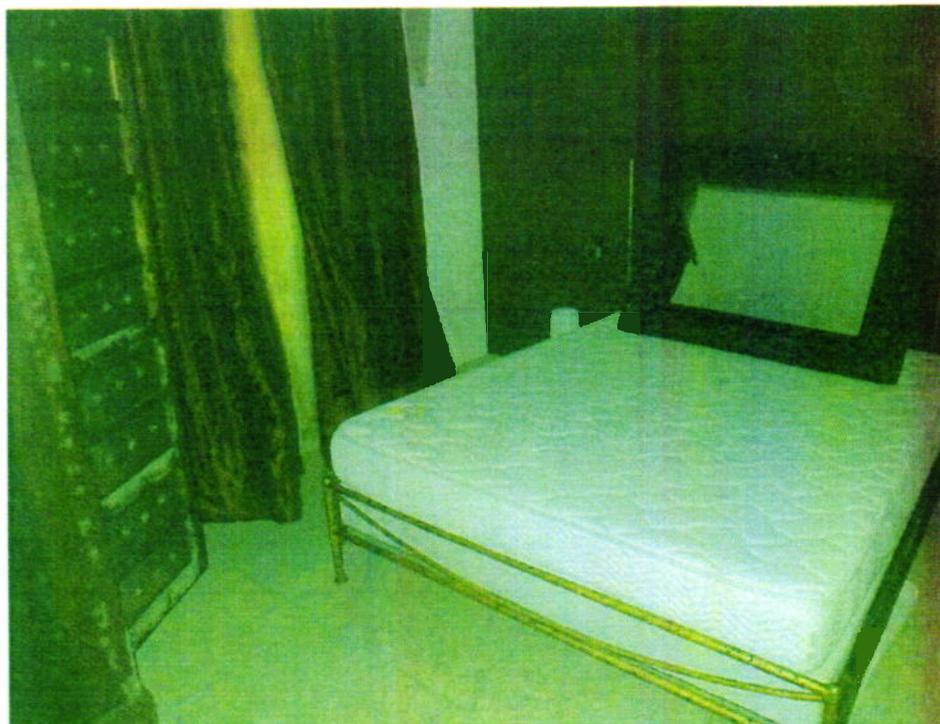
Baignoire.



**- chambre 2, (12,85m<sup>2</sup>)**

Sol : dalles de pierre.

Murs : peinture.



*Attenante :*

**- salle de bains n°2**

Double vasque.

WC.

Bidet.

Baignoire.

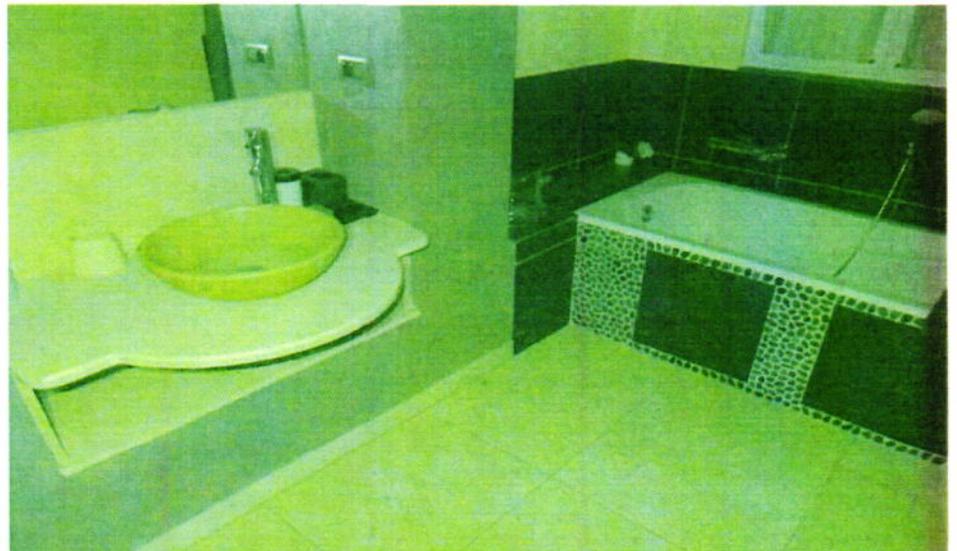


*Au fond de la pièce :*  
- **chambre 3 (22,45m<sup>2</sup>)**  
Sol : dalles de pierre.  
Murs : peinture.

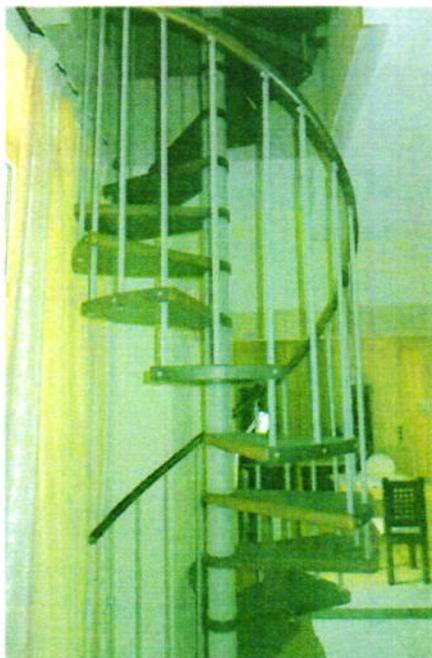
Baie vitrée coulissante donnant sur l'arrière du bâtiment.



*Attenante :*  
- **Une salle de bains**  
Vasque.  
WC.  
Baignoire.

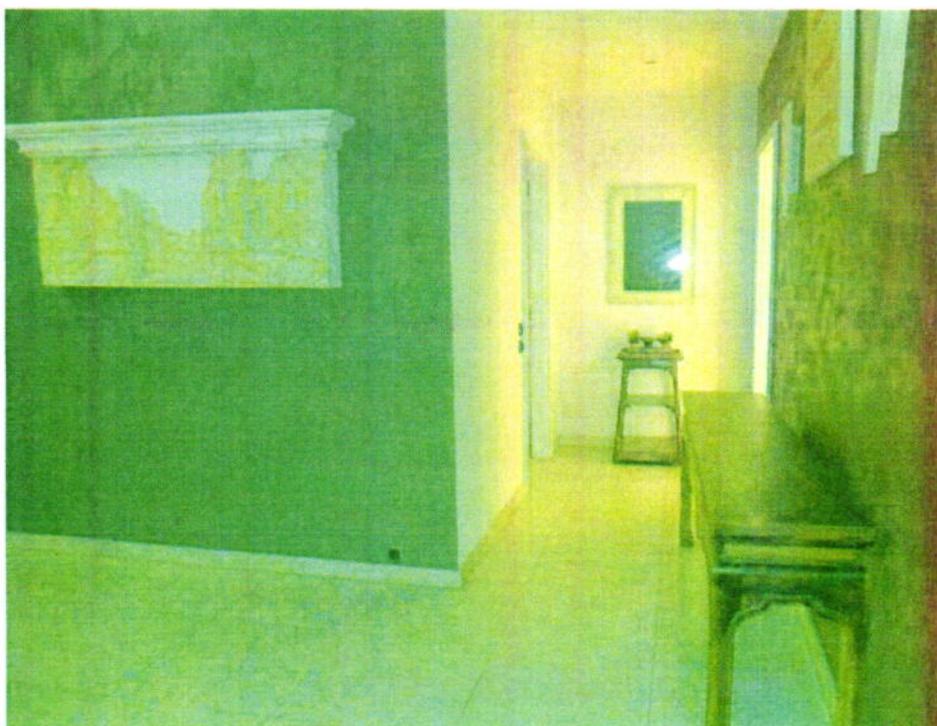


- Un escalier en colimaçon pour monter à l'étage.



R+1 :

- Un palier



*En face :*

**- chambre n°6 (15,98m<sup>2</sup>),**

Sol : parquet point de Hongrie.

Murs : peinture.

Placard intégré.



*Attenante :*

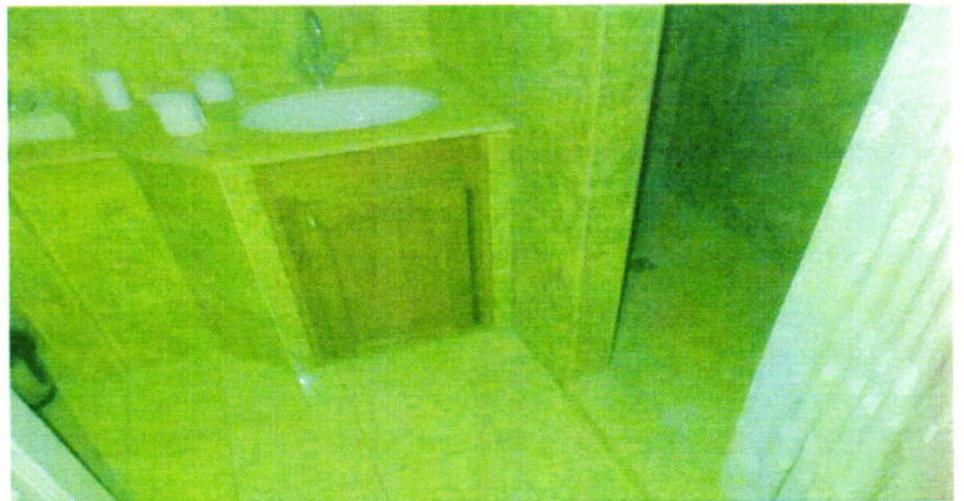
**- Une salle de bains,**

douche

Vasque.

WC.

Bidet.





- chambre n°5, (23,20m<sup>2</sup>)  
Sol : parquet point de Hongrie.  
Murs : peinture.

Placard intégré



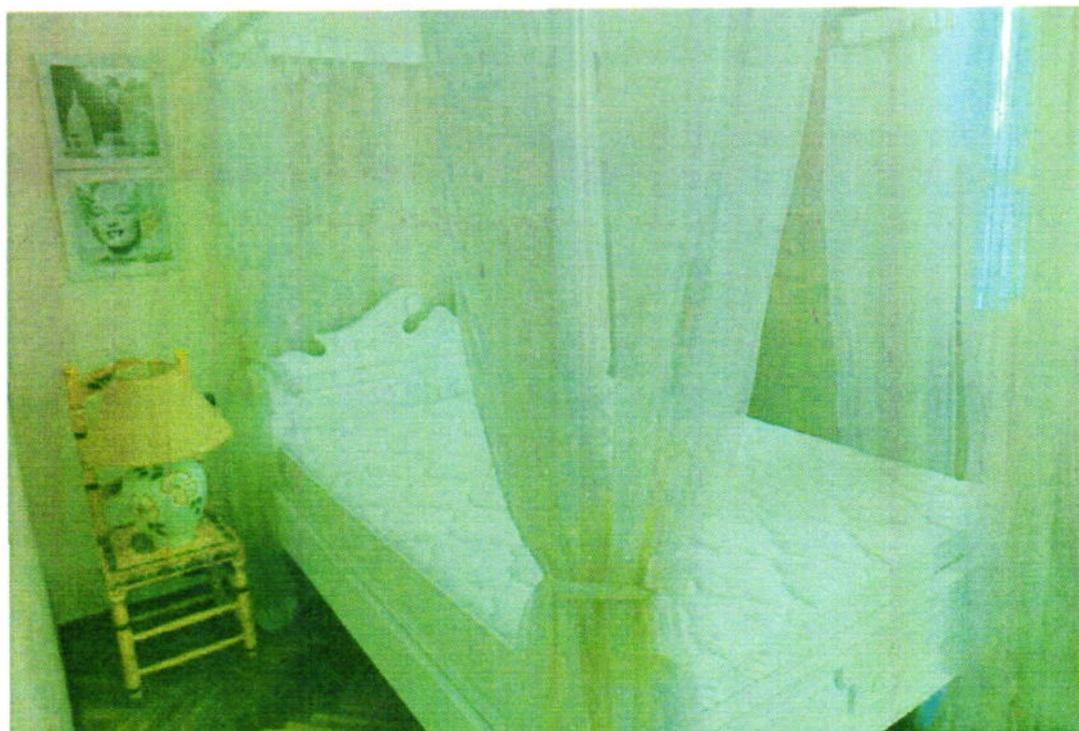


*Attenante :*  
- **Une salle de bains,**  
Baignoire.  
Double vasque.  
WC.  
Bidet.

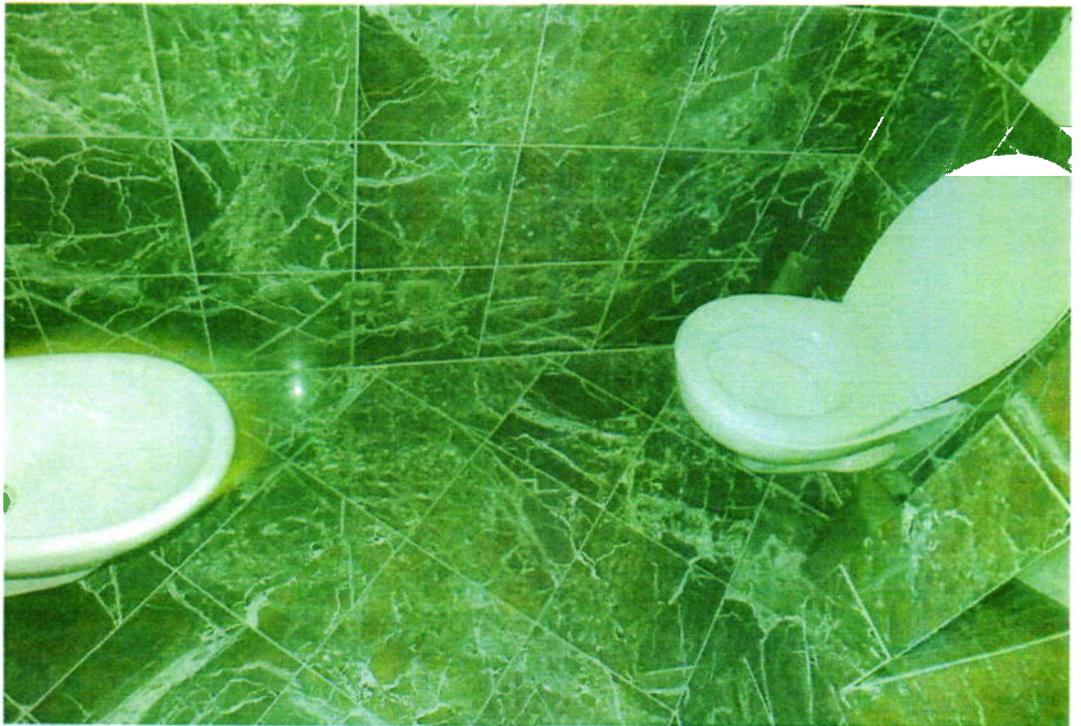


- chambre n°4, (20,34m<sup>2</sup>)  
Sol : parquet point de Hongrie.  
Murs : peinture.

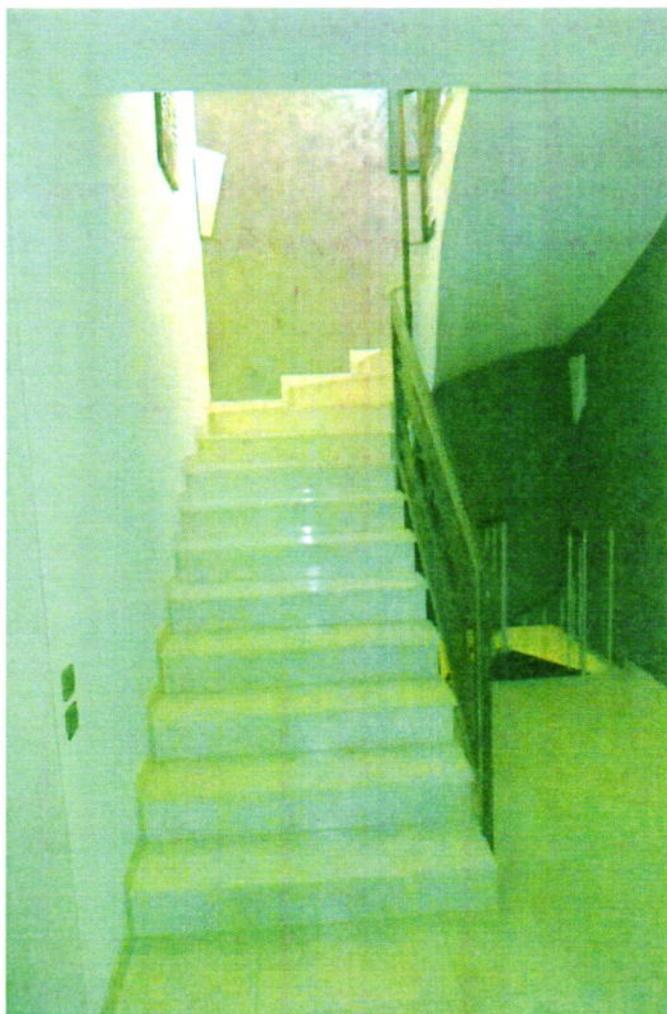
Placard intégré.



*Attenante ;*  
**- Une salle de bains,**  
Baignoire.  
Double vasque.  
WC.  
Bidet.



- Un escalier menant à l'étage supérieur.



R+2 :

**- Une grande pièce sous les toits. (57,41 m<sup>2</sup>)**

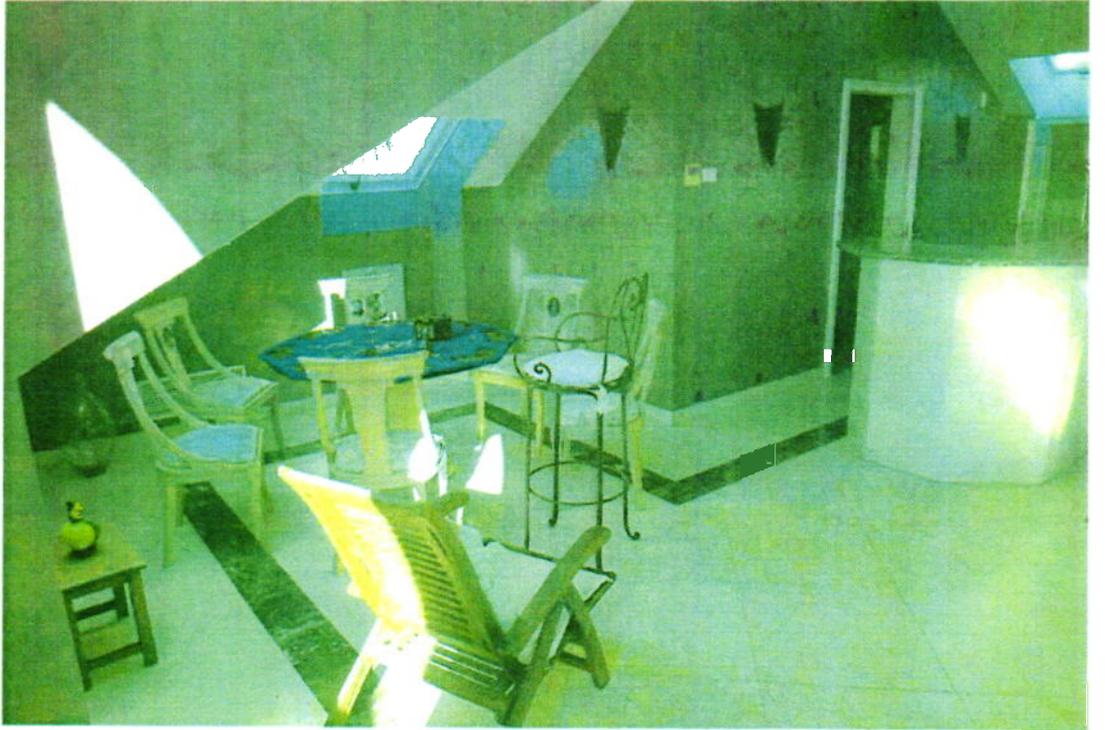
Partie bar.

Toilettes.

Douche.



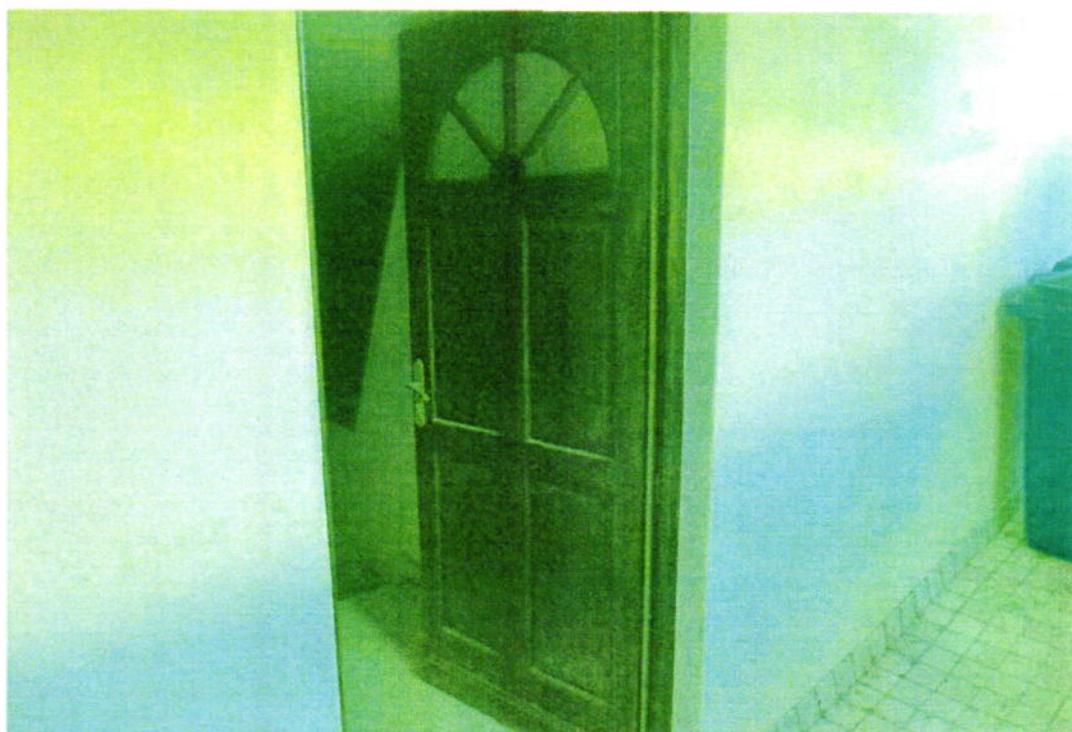






Accès à la piscine et terrasse du toit par cette pièce, qui fait la liaison entre la partie moderne et la partie ancienne.

APPARTEMENT DEUX PIECES INDEPENDANT.



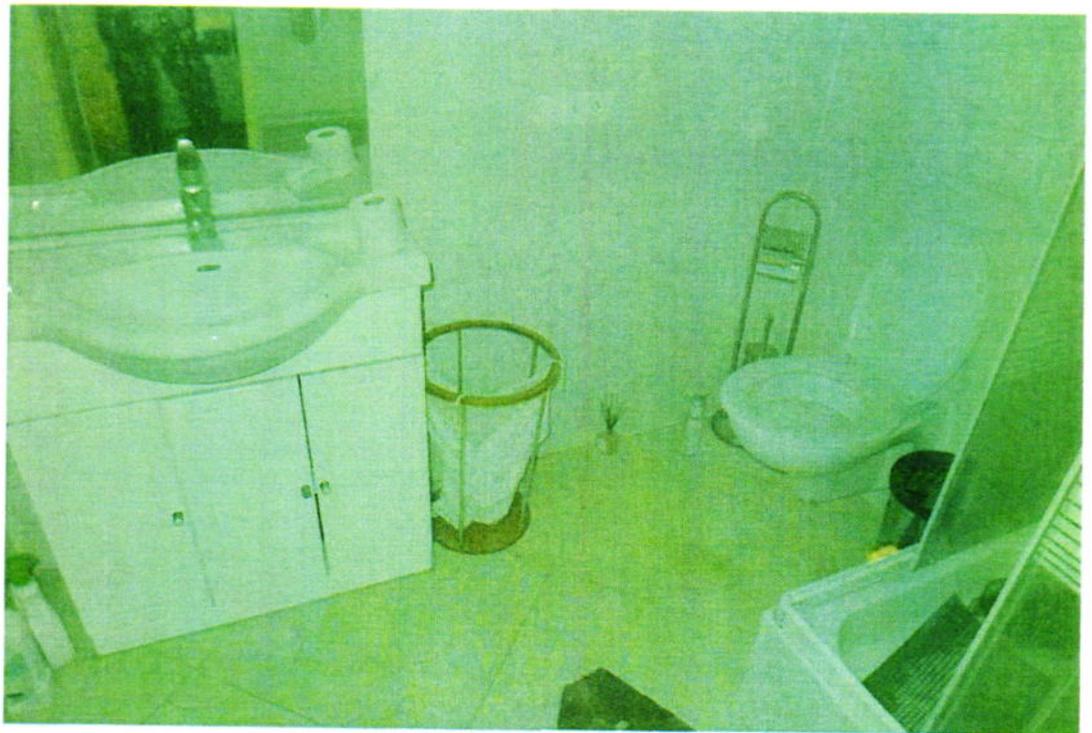
-séjour/cuisine (28,91m<sup>2</sup>)



-Chambre (11,56m<sup>2</sup>)



-salle d'eau/wc



175



---

## DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER

Référence : [REDACTED] 0

---

Le 08/10/2018

---

---

Bien : Villa (maison ancienne)  
Adresse : Villa Les Cistes  
37 avenue du Roi Albert  
06400 CANNES

Référence Cadastre : NC

---

---

PROPRIETAIRE

DEMANDEUR

[REDACTED]

---

Date de visite : 04/10/2018  
Opérateur de repérage : DOMINGUES José

---

Page de garde



## RELEVÉ DE SURFACES

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Villa Nombre de Pièces : 8 Référence Cadastre : NC	Adresse : Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES Propriété de : ██████████ Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES Mission effectuée le : 04/10/2018 Date de l'ordre de mission : 01/10/2018 N° Dossier : ██████████
<b>Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :</b> <b>Total : 290,34 m<sup>2</sup></b> (Deux cent quatre-vingt-dix mètres carrés trente-quatre)	

### B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez
Entrée, séjour, placards	RDC	43,830 m <sup>2</sup>
Dégagement	RDC	2,820 m <sup>2</sup>
Chambre n°1	RDC	13,840 m <sup>2</sup>
Salle de bains, wc n°1	RDC	4,920 m <sup>2</sup>
Chambre n°2, placards	RDC	12,850 m <sup>2</sup>
Salle de bains, wc n°2	RDC	7,170 m <sup>2</sup>
Cuisine	RDC	11,140 m <sup>2</sup>
Chambre n°3	RDC	22,450 m <sup>2</sup>
Salle de bains, wc n°3	RDC	5,720 m <sup>2</sup>
Dégagement, escaliers	1er	14,780 m <sup>2</sup>
Dégagement, placard ch4	1er	4,610 m <sup>2</sup>
Salle de bains, wc n°4	1er	7,190 m <sup>2</sup>
Chambre n°4	1er	20,340 m <sup>2</sup>
Dégagement, placard ch5	1er	3,610 m <sup>2</sup>
Chambre n°5	1er	23,200 m <sup>2</sup>
Salle de bains, wc n°5	1er	6,090 m <sup>2</sup>
Dégagement ch6	1er	2,950 m <sup>2</sup>
Salle d'eau, wc n°1	1er	5,420 m <sup>2</sup>
Chambre n°6	1er	15,980 m <sup>2</sup>
Salon	2ème	57,410 m <sup>2</sup>
Salle d'eau, wc n°2	2ème	4,020 m <sup>2</sup>
Rangement	2ème	0,000 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>290,340 m<sup>2</sup></b>

### JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface Hors Carrez	Justification
Salle de bains, wc n°1	RDC	0,470 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Salle de bains, wc n°2	RDC	0,660 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Cuisine	RDC	0,870 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m - escaliers
Dégagement, escaliers	1er	7,680 m <sup>2</sup>	Escaliers
Salle de bains, wc n°4	1er	0,330 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Salle de bains, wc n°5	1er	0,450 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Salle d'eau, wc n°1	1er	0,210 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Salon	2ème	13,810 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Salle d'eau, wc n°2	2ème	2,700 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m - placard
Rangement	2ème	3,910 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
<b>Total</b>		<b>31,090 m<sup>2</sup></b>	

Annexes & Dépendances	Etage	Surface Hors Carrez
Terrasse n°1	RDC	10,300 m <sup>2</sup>
Terrasse n°2	1er	17,300 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>27,600 m<sup>2</sup></b>

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par Conseils Diag qu'à titre indicatif.

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**



a NICE, le 08/10/2018

**Nom du responsable :**  
BOUSCATIER NANDA

**Le Technicien :**  
José DOMINGUES



# NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT [REDACTED]

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GENERALES	
Type de bien : Villa Nombre de pièces : 8 Adresse : Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES Propriétaire [REDACTED]	Réf. Cadastre : NC Bâti : Oui Mitoyenneté : Oui Date du permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997 Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949

### CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

### ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Le présent examen fait état d'absence de Terme le jour de la visite.

### CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Superficie totale : 290,340 m<sup>2</sup>

### EXPOSITION AU PLOMB

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Consommations énergétiques <small>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure</small>		Emissions de gaz à effet de serre (GES) <small>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</small>	
Consommation conventionnelle : 172 kWh <sub>ep</sub> /m <sup>2</sup> .an		Estimation des émissions : 8 kg <sub>eqCO2</sub> /m <sup>2</sup> .an	
<p><b>Logement économe</b></p> <p>Logement <b>172</b> kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an</p> <p><b>Logement énergivore</b></p>	Logement	<p><b>Faible émission de GES</b></p> <p>Logement <b>8</b> kg<sub>eqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an</p> <p><b>Forte émission de GES</b></p>	Logement

### DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Nota de Synthèse



# DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

## 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

<ul style="list-style-type: none"> <li>Localisation du ou des immeubles bâti(s) Département : <b>ALPES MARITIMES</b> Commune : <b>CANNES (06400 )</b> Adresse : <b>37 avenue du Roi Albert</b> Lieu-dit / immeuble : <b>Villa Les Cistes</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'immeuble : <b>Villa</b></li> <li>Date de construction : <b>Antérieur au 1er janvier 1949</b></li> <li>Année de l'installation : <b>&gt; à 15ans</b></li> <li>Distributeur d'électricité : <b>Enedis</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réf. Cadastre : <b>NC</b></li> <li>Désignation et situation du lot de (co)propriété :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport n° [REDACTED]</li> <li>La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9</li> </ul>

## 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

- Identité du donneur d'ordre  
Nom / Prénom [REDACTED]  
Adresse : **Villa Les Cistes**  
**37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES**
- Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :  
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :   
Autre le cas échéant (préciser)

## 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

- Identité de l'opérateur :  
Nom : **DOMINGUES**  
Prénom : **José**  
Nom et raison sociale de l'entreprise : **Conseils Diag**  
Adresse : **45 Boulevard François Grosso**  
**06000 NICE**  
N° Siret : **80934680200014**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN ASSURANCE**  
N° de police : **181.245.406** date de validité : **14/01/2019**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**, le 31/10/2013, jusqu'au 30/10/2018  
N° de certification : **2485026**

Etat de l'installation intérieure d'électricité

**4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE**

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

**5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES**

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		Les ENVELOPPES des MATERIELS ELECTRIQUES doivent être présentes, en place et en bon état.
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.		Les dispositifs de CONNEXION (bornes type « dominos »

Etat de l'installation intérieure d'électricité

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
			etc.) doivent être placés dans des boîtes de CONNEXION équipées de leur couvercle d'obturation ou dans des goulottes ou plinthes équipées de couvercles.
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.		Les isolants des CONDUCTEURS doivent être en bon état Les dispositifs de protection sont d'un modèle ne permettant pas l'accès aux parties actives (neutre compris) lors de la manipulation.

**6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.**

**Néant**

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

**Néant**

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

**Néant**

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (\*) **Avertissement :** la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

**Néant**

**6 AVERTISSEMENT PARTICULIER**

**Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés**

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.11 a1)	Ensemble de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.	
B.11 a2)	Une partie seulement de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.	
B.11 a3)	Aucun dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.	

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électrique qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

Etat de l'installation intérieure d'électricité

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC de ce fait la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s) » ;
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier » ;
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée » ;
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est  $> 63$  A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. » ;
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est  $> 90$  A en monophasé ou  $> 60$  A en triphasé » ;
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. » ;
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle » ;
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

## 7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

**8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS**

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p align="center"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p> <p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p align="center"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Etat de l'installation intérieure d'électricité

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9

**IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :**

Néant

**DATE, SIGNATURE ET CACHET**

**Dates de visite et d'établissement de l'état**

Visite effectuée le 04/10/2018  
Date de fin de validité : 07/10/2021  
Etat rédigé à NICE Le 08/10/2018  
Nom : **DOMINGUES** Prénom : José





### ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation, Norme NF P 03-201 de février 2016.

#### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : <b>Villa</b>	Descriptif du bien :
Adresse : <b>Villa Les Cistes</b>	Encombrement constaté : <b>Néant</b>
<b>37 avenue du Roi Albert</b>	Situation du lot ou des lots de copropriété
<b>06400 CANNES</b>	Mitoyenneté : <b>OUI</b> Bâti : <b>OUI</b>
Nombre de Pièces : <b>8</b>	Document(s) joint(s) : <b>Néant</b>

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme

#### B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : [REDACTED]  
 Adresse : **37 avenue du Roi Albert Villa Les Cistes**  
**06400 CANNES**

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

#### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **DOMINGUES José**  
 Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL Conseils Diag**  
 Adresse : **45 Boulevard François Grosso 06000 NICE**  
 N° siret : **80934880200014**  
 N° certificat de qualification : **2485026**  
 Date d'obtention : **21/11/2013**  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**  
**60 avenue du Général de Gaulle**  
**92046 NANTERRE CEDEX**

Organisme d'assurance professionnelle : **GAN ASSURANCE**  
 N° de contrat d'assurance : **181.245.406**  
 Date de validité du contrat d'assurance : **14/01/2019**

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :		
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
<b>RDC</b>		
Entree, séjour, placards	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
Dégagement	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
Chambre n°1	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
Salle de bains, wc n°1	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice
Chambre n°2, placards	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Salle de bains, wc n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Cuisine	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Chambre n°3	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
Salle de bains, wc n°3	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Terrasse n°1	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice.
<b>1er</b>		
Dégagement,	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
escaliers	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
	Escaliers limon - Métal Peinture	Absence d'indice
Dégagement, placard ch4	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
Salle de bains, wc n°4	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
Chambre n°4	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Parquet	Absence d'indice
Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
Dégagement, placard ch5	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
Chambre n°5	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

189

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Parquet	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Salle de bains, wc n°5	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
Dégagement ch6	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Salle d'eau, wc n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Chambre n°6	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Parquet	Absence d'indice.
Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Terrasse n°2	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
<b>2ème</b>		
Salon	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - aluminium / bois	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium / bois	Absence d'indice
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
Salle d'eau, wc n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
Rangement	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes.
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature.
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

**E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION**

**F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION**

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

**G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES**

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.)

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

**H CONSTATATIONS DIVERSES**

**Absence d'indice d'infestation de termite aux abords de la construction**

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

**RESULTATS**

**Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.**

**NOTE**

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **07/04/2019**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

**CACHET DE L'ENTREPRISE**

<p>Signature de l'opérateur</p> 	<p>Réfer [REDACTED]</p> <p>Fait à <b>NICE</b> le : <b>08/10/2018</b></p> <p>Visite effectuée le : <b>04/10/2018</b></p> <p>Durée de la visite : <b>3 h 15 min</b></p> <p>Nom du responsable : <b>BOUSCATIER NANDA</b></p> <p>Opérateur : Nom : <b>DOMINGUES</b></p> <p>Prénom : <b>José</b></p>
---	---

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en main de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3 Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ; Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

## A INFORMATIONS GENERALES

### A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment :	Villa	
Cat. du bâtiment :	Habitation (Maisons individuelles)	Propriété de [REDACTED]
Nombre de Locaux :	8	
Date du Pemis de Construire :	Antérieur au 1 juillet 1997	
Adresse :	Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES	Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES

### A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	[REDACTED]	Documents fournis :	Néant
Adresse :	Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES	Moyens mis à disposition :	Néant

### A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° :	[REDACTED]	Date d'émission du rapport :	08/10/2018
Le repérage a été réalisé le :	04/10/2018	Accompagnateur :	Aucun
Par :	DOMINGUES José	Laboratoire d'Analyses :	EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT
N° certificat de qualification :	2485026	Adresse laboratoire :	BP 50047 20, rue du Kochersberg 67701 SAVERNE CEDEX
Date d'obtention :	03/11/2013	Numéro d'accréditation :	1-1751
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	BUREAU VERITAS CERTIFICATION 60 avenue du Général de Gaulle 92046 NANTERRE CEDEX	Organisme d'assurance professionnelle :	GAN ASSURANCE
Date de commande :	01/10/2018	Adresse assurance :	10 Rue d'Astorg 75383 PARIS CEDEX
		N° de contrat d'assurance :	181.245.406
		Date de validité :	14/01/2019

## B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise	Date d'établissement du rapport :
	Fait à NICE le 08/10/2018
	Cabinet : Conseils Diag
	Nom du responsable : BOUSCATIER NANDA
	Nom du diagnostiqueur : DOMINGUES José

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

Amiante

## C SOMMAIRE

<b>INFORMATIONS GENERALES</b> .....	<b>1</b>
DESIGNATION DU BATIMENT .....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	1
EXECUTION DE LA MISSION .....	1
<b>CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR</b> .....	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>CONCLUSION(S)</b> .....	<b>3</b>
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION .....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION .....	3
<b>PROGRAMME DE REPERAGE</b> .....	<b>4</b>
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ( ART R.1334-21).....	4
<b>CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE</b> .....	<b>5</b>
<b>RAPPORTS PRECEDENTS</b> .....	<b>5</b>
<b>RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE</b> .....	<b>5</b>
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION .....	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE .....	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE .....	9
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS .....	9
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	9
COMMENTAIRES .....	9
<b>ELEMENTS D'INFORMATION</b> .....	<b>9</b>
<b>ANNEXE 1 – CROQUIS</b> .....	<b>10</b>

**D CONCLUSION(S)**  
Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

## E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ( Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et prefabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...), Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu Vide-ordures	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits
<b>4. Eléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

**F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE**

Date du repérage : 04/10/2018

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

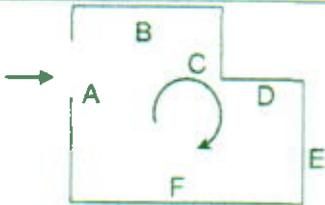
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



**G RAPPORTS PRECEDENTS**

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

**H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE**

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION				
N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entree, séjour, placards	RDC	OUI	
2	Dégagement	RDC	OUI	
3	Chambre n°1	RDC	OUI	
4	Salle de bains, wc n°1	RDC	OUI	
5	Chambre n°2, placards	RDC	OUI	
6	Salle de bains, wc n°2	RDC	OUI	
7	Cuisine	RDC	OUI	
8	Chambre n°3	RDC	OUI	
9	Salle de bains, wc n°3	RDC	OUI	
10	Terrasse n°1	RDC	OUI	
11	Dégagement, escaliers	1er	OUI	
12	Dégagement, placard ch4	1er	OUI	
13	Salle de bains, wc n°4	1er	OUI	
14	Chambre n°4	1er	OUI	
15	Dégagement, placard ch5	1er	OUI	
16	Chambre n°5	1er	OUI	
17	Salle de bains, wc n°5	1er	OUI	
18	Dégagement ch6	1er	OUI	
19	Salle d'eau, wc n°1	1er	OUI	
20	Chambre n°6	1er	OUI	
21	Terrasse n°2	1er	OUI	
22	Salon	2eme	OUI	
23	Salle d'eau, wc n°2	2eme	OUI	
24	Rangement	2eme	OUI	

**DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Entrée, séjour, placards	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
2	Dégagement	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
3	Chambre n°1	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
4	Salle de bains, wc n°1	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
5	Chambre n°2, placards	RDC	Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
6	Salle de bains, wc n°2	RDC	Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
7	Cuisine	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	aluminium
8	Chambre n°3	RDC	Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Volets	A	PVC -
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	aluminium
9	Salle de bains, wc n°3	RDC	Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Volets	A	PVC -
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Garde-corps	A	Métal - Peinture
10	Terrasse n°1	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Garde-corps	A	Métal - Peinture
11	Dégagement escaliers	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage

Amiante

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
12	Dégagement, placard ch4	1er	Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Escaliers limon	A	Métal - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
13	Salle de bains, wc n°4	1er	Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
14	Chambre n°4	1er	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
15	Dégagement, placard ch5	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Parquet
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
16	Chambre n°5	1er	Plancher	Sol	Béton - Parquet
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
17	Salle de bains, wc n°5	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	aluminium
18	Dégagement ch6	1er	Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
19	Salle d'eau, wc n°1	1er	Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	aluminium
20	Chambre n°6	1er	Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Parquet
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
21	Terrasse n°2	1er	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
22	Salon	2ème	Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	aluminium / bois
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium / bois
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
23	Salle d'eau, wc n°2	2ème	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture

Amiante

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Étage	Élément	Zone	Revêtement
24	Rangement	2eme	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR**

Néant

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

Néant

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

Néant

**RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)**

Néant

LEGENDE			
<b>Présence</b>	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
<b>Etat de dégradation des Matériaux</b>	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales   ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
<b>Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)</b>	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
<b>Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)</b>	EP	Evaluation périodique	
	AC1	Action corrective de premier niveau	
	AC2	Action corrective de second niveau	

**COMMENTAIRES**

Néant

**I ELEMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

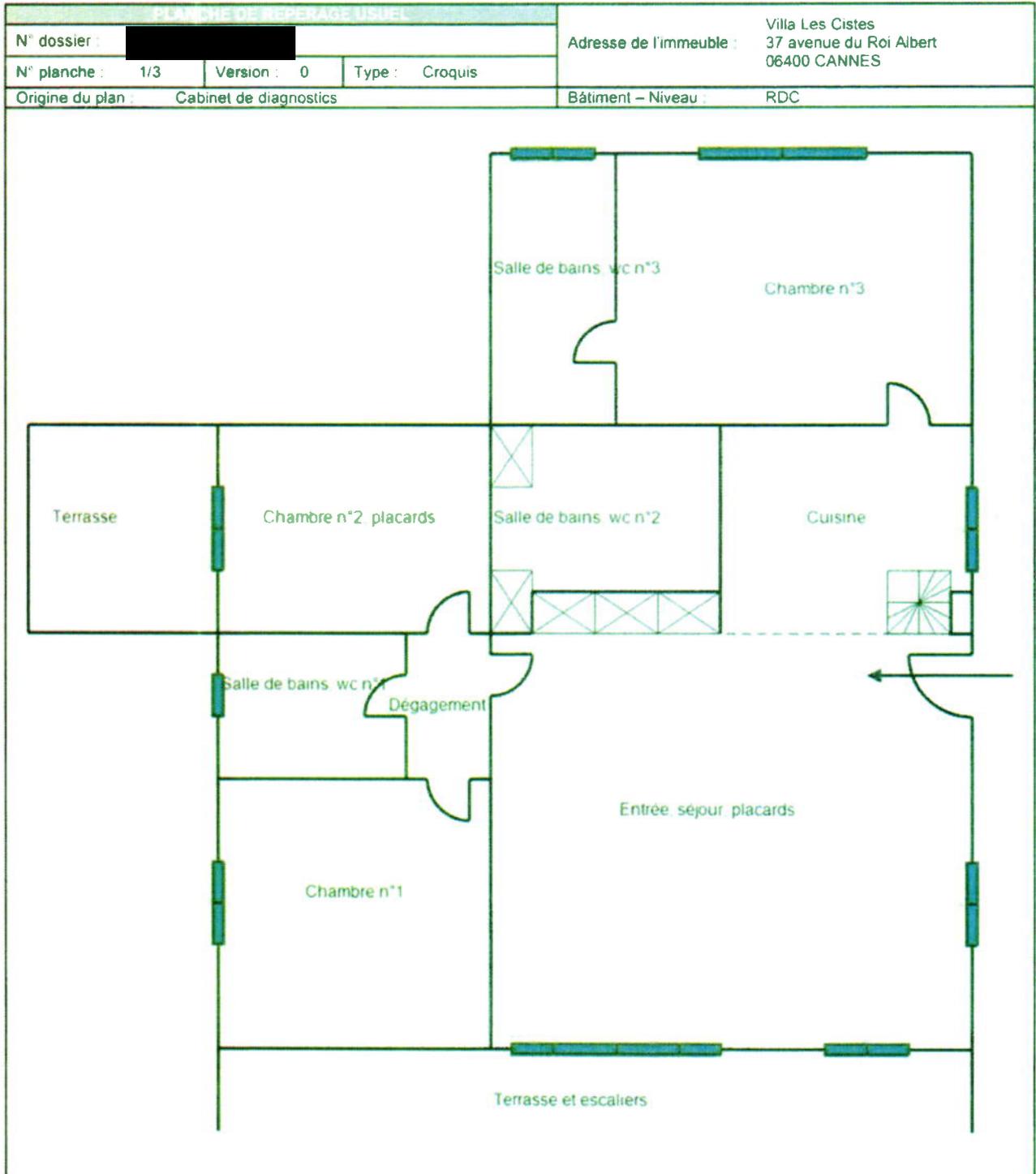
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

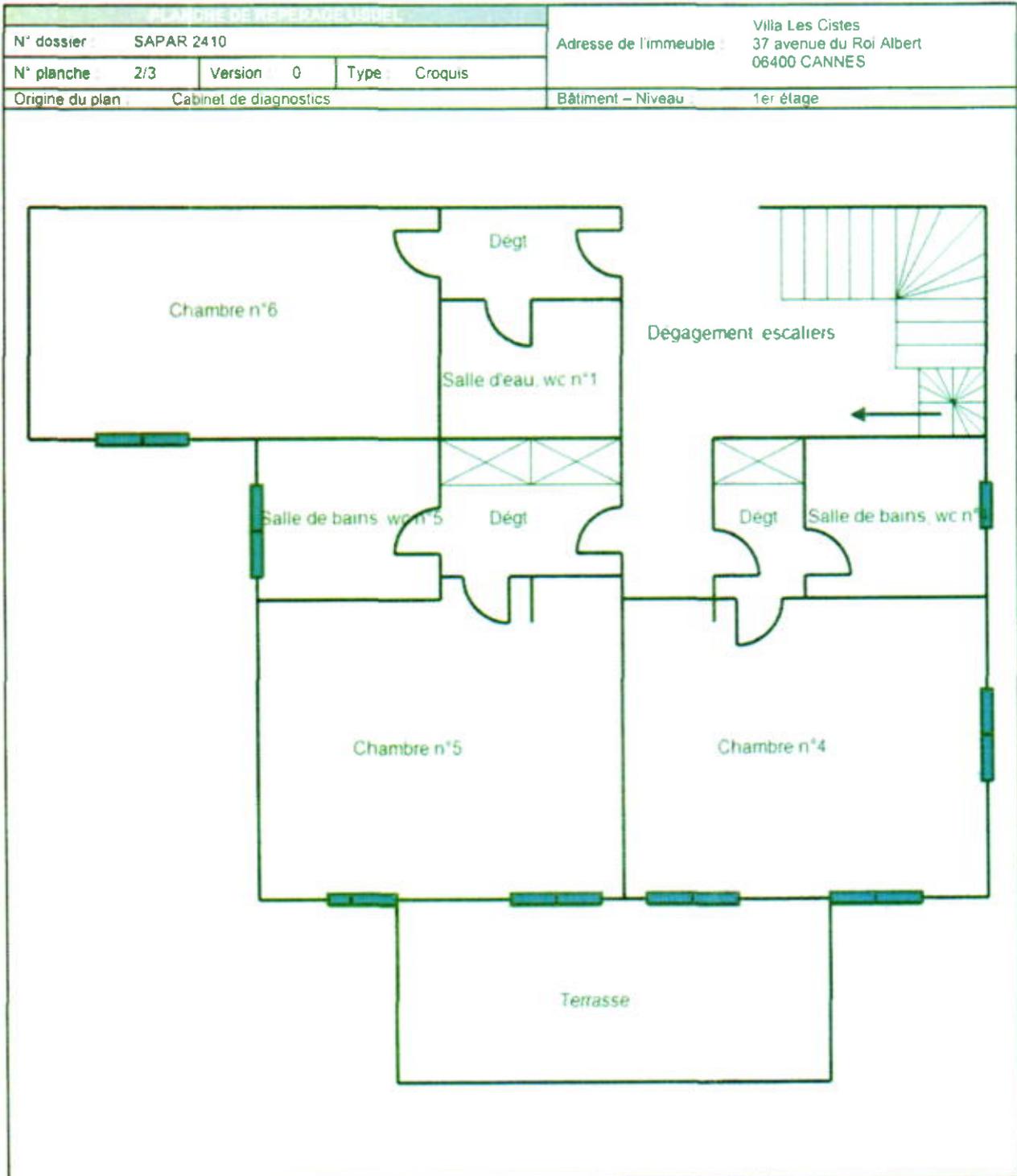
Amiante

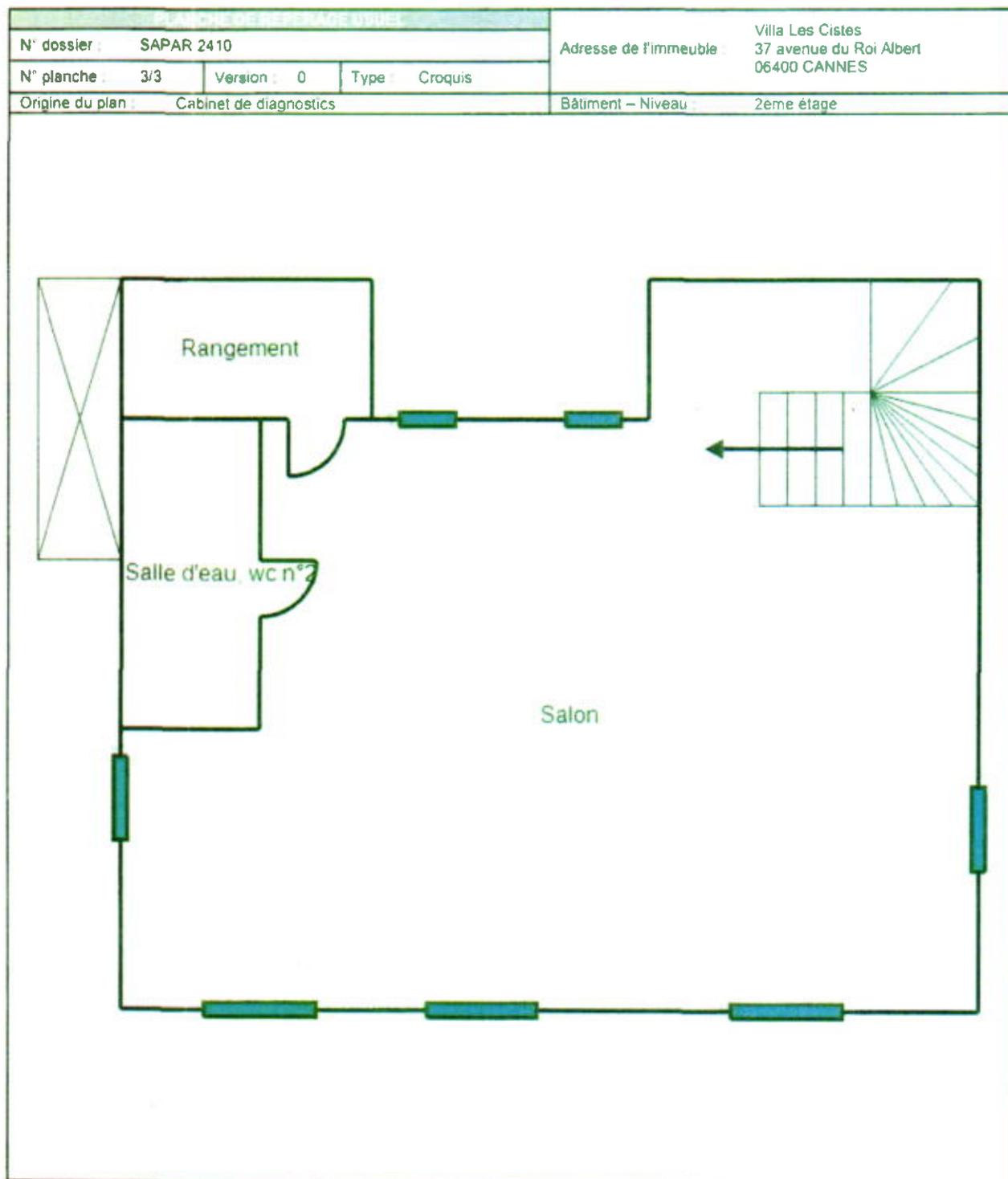
201

### ANNEXE 1 – CROQUIS



Amiante





edj

# CERTIFICAT DE QUALIFICATION

BUREAU VERITAS  
Certification



Certificat  
Attribué à

**Monsieur José DOMINGUES**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271 1 du Code de la Construction et de l'Habitat et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

### DOMAINES TECHNIQUES

Références des arrêtés	Date de Certification originale	Valable du
<b>Amiante</b> Arrêté du 21 novembre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.	02/11/2013	02/11/2018
<b>DPE sans mention</b> Arrêté du 18 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'établissement de notes en corollaire de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification.	16/11/2013	16/11/2018
<b>Electricité</b> Arrêté du 9 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.	31/10/2013	30/10/2018
<b>Gas</b> Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.	16/11/2013	16/11/2018
<b>Plomb sans mention</b> Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des conseils de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des cordons après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.	02/11/2013	02/11/2018
<b>Termites métropole</b> Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.	21/11/2013	20/11/2018

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : [www.bureauveritas.fr/certification-diag](http://www.bureauveritas.fr/certification-diag)

Date : 18/12/2013  
Numéro de certificat : 2485026

Jacques MATILLON  
Directeur Général

BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France - 30, avenue du Général de Gaulle - 91090 Evry-Courcouronnes  
BUREAU ÉMETTEUR : Bureau Veritas Certification France - 1, allée des Pigeons - 92110 Suresnes Cedex

cofrac



CERTIFICATION  
DE PERSONNES  
ACCREDITATION  
N° 1008  
100 rue de la République  
92110 Suresnes Cedex



Amiante



## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006. Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006. Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006. Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006. Arrêté du 17 octobre 2012. Arrêté du 24 décembre 2012.

### A INFORMATIONS GENERALES

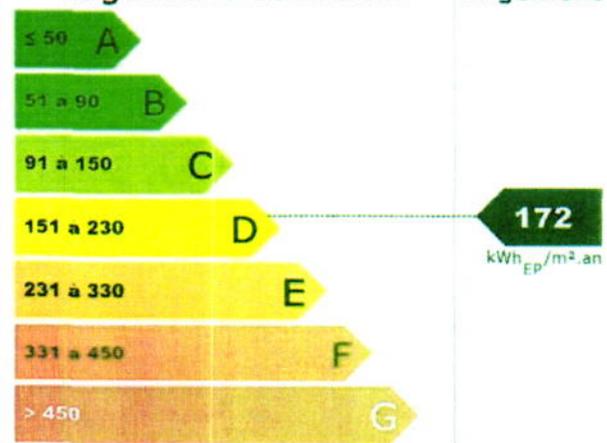
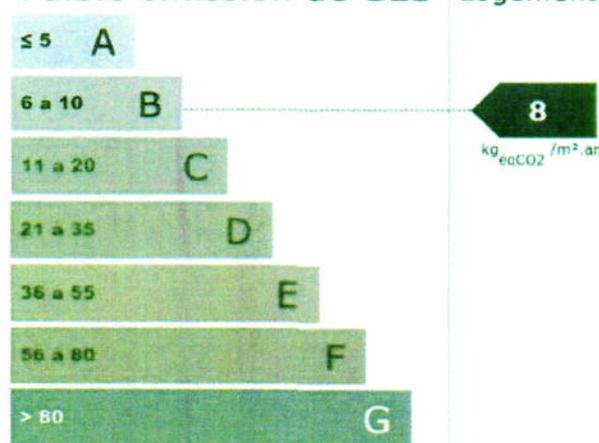
Date du rapport : <b>08/10/2018</b> N° de rapport : <b>SAPAR 2410</b> Valable jusqu'au : <b>07/10/2028</b> Type de bâtiment : <b>Maison individuelle</b> Nature : <b>Villa</b> Année de construction : <b>avant 1949</b> Surface habitable : <b>290 m<sup>2</sup></b>	Diagnostiqueur : <b>DOMINGUES José</b> Signature : 
Adresse : <b>37 avenue du Roi Albert</b> <b>Villa Les Cistes</b> <b>06400 CANNES INSEE : 6029</b>	
Propriétaire : Nom : <b>SARL SAPAR</b> Adresse : <b>Villa Les Cistes</b> <b>37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES</b>	

### B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé à l'immeuble / au logement\* prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh <sub>ep</sub> )	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh <sub>ep</sub> )	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Electrique 12 609	32 532	1 743,00 €
Eau chaude sanitaire	Electrique 4 792	12 363	525,00 €
Refroidissement	Electrique 2 032	5 244	319,00 €
<b>Consommations d'énergie pour les usages recensés</b>	<b>19 433</b>	<b>50 138</b>	<b>2 849,00 €<sup>(1)</sup></b>

(1) coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
<b>Consommation conventionnelle : 172 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b> Sur la base d'estimation à l'immeuble / au logement*	<b>Estimation des émissions : 8 kg<sub>eqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
<b>Logement économe</b>	<b>Faible émission de GES</b>
	
<b>Logement énergivore</b>	<b>Forte émission de GES</b>

\* rayer la mention inutile

**C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS**

**C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT**

**TYPE(S) DE MUR(S)**

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	110,29	Extérieur	65	Non isolé
Mur 2	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	76,79	Extérieur	65	Non isolé
Mur 3	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	103,4	Extérieur	65	Non isolé

**TYPE(S) DE TOITURE(S)**

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Entre solives bois avec ou sans remplissage	127	Combles perdus	Période d'isolation : Inconnue

**TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS**

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Voutains en brique ou moellons	127	Terre-plein	Non isolé

**TYPE(S) DE MENUISERIE(S)**

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Bois Opaque pleine	3,67	Extérieur		
Fenêtre 4	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	3,62	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 5	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	2,82	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 6	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	1,12	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 7	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	5,55	Extérieur	Oui	Non

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 8	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	4,97	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 9	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	5,28	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 10	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	7,62	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 11	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	1,16	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 12	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	1,13	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 13	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	2,64	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 14	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	5,24	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 15	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	1,75	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 16	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 10 mm)	,63	Combles perdus - Comble faiblement ventilé	Non	Non
Fenêtre 17	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 10 mm)	,63	Combles perdus - Comble faiblement ventilé	Non	Non
Fenêtre 18	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 10 mm)	1,25	Combles perdus - Comble faiblement ventilé	Non	Non
Fenêtre 19	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 10 mm)	,63	Combles perdus - Comble faiblement ventilé	Non	Non
Fenêtre 1	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	7,92	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 2	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	5,64	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 3	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	,75	Extérieur	Non	Non

**C.2** DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFOUILLISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE							
Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Pompe à chaleur air/air	Electrique		160,51 %	Non	2000	Non requis	Individuel

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage							
Soufflage d'air chaud (surface chauffée : 290,34 m <sup>2</sup> )							
TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFOIDISSEMENT							
Type de système						Surface climatisée (m <sup>2</sup> )	
Individuelle électrique						290 33999633789	
<b>C.3</b>	DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE						
TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE							
Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique		47,38%	Non	2000	Non requis	Individuel
Chauffe-eau vertical	Electrique		47,38%	Non	2000	Non requis	Individuel
<b>C.4</b>	DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION						
TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION							
Type de système						Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
Ventilation par ouverture de fenêtres						Non	Non
<b>C.5</b>	DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -						
Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :				Neant			

## D NOTICE D'INFORMATION

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Variations des conventions de calcul

#### et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du ... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- **Régulez et programmez** : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- **Réduisez le chauffage d'un degré**, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- **Éteignez le chauffage** quand les fenêtres sont ouvertes.
- **Fermez les volets et/ou tirez les rideaux** dans chaque pièce pendant la nuit.
- **Ne placez pas de meubles** devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

**E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEP/m².an	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Simulation 1	Maintenir et entretenir les volets existants. Un volet c'est moins de consommations de chauffage en hiver, plus de confort en été et plus de sécurité.	172				
Simulation 1	Il faut fermer les volets en hiver la nuit afin de limiter les déperditions de chaleur et en été la journée afin de limiter les apports solaires.	172				
Simulation 1	L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.	172				
Simulation 2	Installation d'une VMC double flux	166	☹☹☹	☆☆	⊙	
Simulation 3	Combles perdus : Remplacement de l'isolant de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un isolant avec R ≥ 7,0 m².K/W, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)	169	☹☹☹	☆	⊙	15 % *

\* Taux à 15 % pouvant être majorés à 23 % dans la limite d'un taux de 42 % pour un même matériau, équipement ou appareil si les conditions du 5bis de l'article 200 quater A du code général des impôts sont respectées.

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
<ul style="list-style-type: none"> <li>★ : moins de 100 € TTC/an</li> <li>☆☆ : de 100 à 200 € TTC/an</li> <li>☆☆☆ : de 200 à 300 € TTC/an</li> <li>☆☆☆☆ : plus de 300 € TTC/an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ : moins de 200 € TTC</li> <li>☹☹ : de 200 à 1000 € TTC</li> <li>☹☹☹ : de 1000 à 5000 € TTC</li> <li>☹☹☹☹ : plus de 5000 € TTC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙⊙⊙⊙ : moins de 5ans</li> <li>⊙⊙⊙ : de 5 à 10 ans</li> <li>⊙⊙ : de 10 à 15 ans</li> <li>⊙ : plus de 15 ans</li> </ul>

**Commentaires :**  
 Néant

**Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.**  
 Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)  
 Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
 Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
<b>Signature</b> 	<b>Etablissement du rapport :</b> Fait à NICE le 08/10/2018 Cabinet : <b>Conseils Diag</b> Désignation de la compagnie d'assurance : <b>GAN ASSURANCE</b> N° de police : <b>181.245.406</b> Date de validité : <b>14/01/2019</b>
<b>Date de visite :</b> 04/10/2018 <b>Nom du responsable :</b> BOUSCATIER NANDA Le présent rapport est établi par <b>DOMINGUES José</b> dont les compétences sont certifiées par : <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION</b> <b>60 avenue du Général de Gaulle 92046 NANTERRE CEDEX</b> N° de certificat de qualification : <b>2485026</b> Date d'obtention : 16/11/2013 Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1	

Référence du logiciel validé : <b>Analysimmo DPE</b> <b>3CL-2012</b>	Référence du DPE :
---	--------------------

## Diagnostic de performance énergétique fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.  
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr)).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	06 - Alpes Maritimes
	Altitude	68 m
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	Avant 1949
	Surface habitable	290,34 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveaux	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,9 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Mur 1 : Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, Epaisseur (cm) : 65, Surface (m <sup>2</sup> ) : 110,29, U (W/m <sup>2</sup> K) : 1,75, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0 Mur 2 : Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, Epaisseur (cm) : 65, Surface (m <sup>2</sup> ) : 76,79, U (W/m <sup>2</sup> K) : 1,75, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0 Mur 3 : Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, Epaisseur (cm) : 65, Surface (m <sup>2</sup> ) : 103,4, U (W/m <sup>2</sup> K) : 1,75, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0
	Caractéristiques des planchers	Plancher 1 : Voutains en brique ou moellons, Surface (m <sup>2</sup> ) : 127, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,32, Donne sur : Terre-plein, Périmètre sur terre plein (m) : 45, Surface sur terre plein (m <sup>2</sup> ) : 127, Coefficient de réduction des déperditions : 0
	Caractéristiques des plafonds	Plafond 1 : Entre solives bois avec ou sans remplissage, Surface (m <sup>2</sup> ) : 127, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,43, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Année de travaux d'isolation : Inconnue
	Caractéristiques des baies	Fenêtre 2 : U (W/m <sup>2</sup> K) = 4, Surface (m <sup>2</sup> ) : 2,82, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes, , Fenêtre 1 : U (W/m <sup>2</sup> K) = 4, Surface (m <sup>2</sup> ) : 7,92, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes, , Fenêtre 3 : U (W/m <sup>2</sup> K) = 4,6, Surface (m <sup>2</sup> ) : 0,75, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation :

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

	<p>Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, ,</p> <p>Fenêtre 4 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4, Surface (m<sup>2</sup>) : 3,62, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes, ,</p> <p>Fenêtre 5 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4, Surface (m<sup>2</sup>) : 2,82, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes, ,</p> <p>Fenêtre 6 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4, Surface (m<sup>2</sup>) : 1,12, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes, ,</p> <p>Fenêtre 7 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4, Surface (m<sup>2</sup>) : 2,77, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes, ,</p> <p>Fenêtre 8 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 3,7, Surface (m<sup>2</sup>) : 4,97, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes, ,</p> <p>Fenêtre 9 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4, Surface (m<sup>2</sup>) : 2,64, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes, ,</p> <p>Fenêtre 10 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4, Surface (m<sup>2</sup>) : 3,81, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à</p>
--	---

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

	<p>l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>. Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm. Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique. Au nu intérieur. Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries. Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes. Type de fermeture : Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes. .</p> <p>Fenêtre 11 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4, Surface (m<sup>2</sup>) : 1,16, Donne sur : Extérieur. Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>. Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm. Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique. Au nu intérieur. Largeur approximative des dormants : 5 cm. Sans retour d'isolant autour des menuiseries. Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes. Type de fermeture : Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes. .</p> <p>Fenêtre 12 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4, Surface (m<sup>2</sup>) : 1,13, Donne sur : Extérieur. Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>. Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm. Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique. Au nu intérieur. Largeur approximative des dormants : 5 cm. Sans retour d'isolant autour des menuiseries. Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes. Type de fermeture : Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes. .</p> <p>Fenêtre 13 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4, Surface (m<sup>2</sup>) : 2,64, Donne sur : Extérieur. Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>. Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm. Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique. Au nu intérieur. Largeur approximative des dormants : 5 cm. Sans retour d'isolant autour des menuiseries. Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes. Type de fermeture : Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes. .</p> <p>Fenêtre 14 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4, Surface (m<sup>2</sup>) : 5,24, Donne sur : Extérieur. Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>. Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm. Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique. Au nu intérieur. Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries. Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes. Type de fermeture : Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes. .</p> <p>Fenêtre 15 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4,6, Surface (m<sup>2</sup>) : 1,75, Donne sur : Extérieur. Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>. Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm. Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique. Au nu intérieur. Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries. Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes. Type de fermeture : aucune. .</p> <p>Fenêtre 16 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 3, Surface (m<sup>2</sup>) : 0,63, Donne sur : Comble. Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>. Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur. Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries. Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes. Type de fermeture : aucune. .</p> <p>Fenêtre 17 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 3, Surface (m<sup>2</sup>) : 0,63, Donne sur : Comble. Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>. Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur. .</p>
--	---

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

		<p>Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : aucune, .</p> <p>Fenêtre 18 : U (W/m²K) = 3, Surface (m²) : 0,63, Nombre : 2, Donne sur : Comble, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : aucune, .</p> <p>Fenêtre 19 : U (W/m²K) = 3, Surface (m²) : 0,63, Donne sur : Comble, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : aucune, .</p>
	<b>Caractéristiques des portes</b>	<p>Porte 1 : U (W/m²K) = 3,5, Surface (m²) : 3,67, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Type de porte : Opaque pleine, Type de menuiserie : Bois, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm</p>
	<b>Caractéristiques des ponts thermiques</b>	<p>Total des liaisons Plancher bas - Mur : 119,56 m</p> <p>Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 239,12 m</p> <p>Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 119,56 m</p> <p>Total des liaisons Refend - Mur : 17,5 m</p> <p>Total des liaisons Menuiseries - Mur : 142,88 m</p>
<b>Systèmes</b>	<b>Caractéristiques de la ventilation</b>	Ventilation par ouverture de fenêtres
	<b>Caractéristiques du chauffage</b>	<p>Pompe à chaleur air/air, Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Date de fabrication : 08/10/2000</p> <p>Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal</p> <p>Emetteur(s) associé(s) :</p>
	<b>Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire</b>	<p>Chauffe-eau vertical, Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Date de fabrication : 08/10/2000, Présence d'un ballon d'accumulation de 300 litres de volume de stockage, Production hors volume habitable, Pièces alimentées non contigues, installation individuelle</p> <p>Chauffe-eau vertical, Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Date de fabrication : 08/10/2000, Présence d'un ballon d'accumulation de 300 litres de volume de stockage, Production hors volume habitable, Pièces alimentées non contigues, installation individuelle</p>
	<b>Caractéristiques de la climatisation</b>	<p>Individuelle électrique</p> <p>Surface climatisée : 290,339996337891 m²</p>

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
<b>Calcul conventionnel</b>		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
<b>Utilisation des factures</b>	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

<b>A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP</b>										
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privés d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille...).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.</p>										
<b>B Objet du CREP</b>										
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives <input type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans :					<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente <input type="checkbox"/> Qu'avant la mise en location  <input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble <input type="checkbox"/> Avant travaux					
<b>C Adresse du bien</b>					<b>D Propriétaire</b>					
Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES					Nom : <b>SARL SAPAR</b> Adresse : <b>Villa Les Cistes</b> <b>37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES</b>					
<b>E Commanditaire de la mission</b>										
Nom : <b>SARL SAPAR</b>					Adresse : <b>Villa Les Cistes</b> <b>37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES</b>					
<b>F L'appareil à fluorescence X</b>										
Nom du fabricant de l'appareil : <b>Niton</b> Modèle de l'appareil : <b>XLP 300</b> N° de série : <b>98277</b>					Nature du radionucléide : <b>Cadmium 109</b> Date du dernier chargement de la source : <b>09/06/2016</b> Activité de la source à cette date : <b>370 MBq</b>					
<b>G Dates et validité du constat</b>										
N° Constat : <b>SAPAR 2410 P</b>					Date du rapport : <b>08/10/2018</b>					
Date du constat : <b>04/10/2018</b>					Date limite de validité : <b>07/10/2019</b>					
<b>H Conclusion</b>										
Classement des unités de diagnostic :										
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
113	0	0,00 %	111	98,23 %	2	1,77 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence. Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.										
<b>I Auteur du constat</b>										
Signature					Cabinet : <b>Conseils Diag</b> Nom du responsable : <b>BOUSCATIER NANDA</b> Nom du diagnostiqueur : <b>DOMINGUES José</b> Organisme d'assurance : <b>GAN ASSURANCE</b> Police : <b>181.245.406</b>					

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

## SOMMAIRE

### PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP .....	1
ADRESSE DU BIEN .....	1
PROPRIETAIRE .....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X .....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT .....	1
CONCLUSION .....	1
AUTEUR DU CONSTAT .....	1
<b>RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>3</b>
ARTICLES L 1334-5, L 1334-6, L 1334-9 ET 10 ET R 1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE .....	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB .....	3
<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION .....</b>	<b>3</b>
L'AUTEUR DU CONSTAT .....	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL .....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL .....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	3
OCCUPATION DU BIEN .....	3
LISTE DES LOCAUX VISITES .....	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES .....	4
<b>METHODOLOGIE EMPLOYEE .....</b>	<b>4</b>
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	4
STRATEGIE DE MESURAGE .....	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	5
<b>PRESENTATION DES RESULTATS .....</b>	<b>5</b>
<b>CROQUIS .....</b>	<b>6</b>
<b>RESULTATS DES MESURES .....</b>	<b>9</b>
<b>COMMENTAIRES .....</b>	<b>16</b>
<b>LES SITUATIONS DE RISQUE .....</b>	<b>16</b>
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE .....	17
<b>OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>18</b>
NOTICE D'INFORMATION .....	18

**1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES**  
 Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;  
 Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

**2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION**

**2.1 L'auteur du constat**

Nom et prénom de l'auteur du constat : <b>DOMINGUES José</b>	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION, 60 avenue du Général de Gaulle 92046 NANTERRE CEDEX</b> Numéro de Certification de qualification : <b>2485026</b> Date d'obtention : <b>03/11/2013</b>
---	---

**2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)**

Autorisation ASN (DGSNR) : Nom du titulaire :	Date d'autorisation : Expire-le :
--	--------------------------------------

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) :

**2.3 Etalonnage de l'appareil**

Fabriquant de l'étalon : <b>NITON</b> N° NIST de l'étalon :	Concentration : <b>1 mg/cm²</b> Incertitude : <b>0,01 mg/cm²</b>
--	---

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début du CREP	1	04/10/2018	1
En fin du CREP	226	04/10/2018	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

**2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel**

Nom du laboratoire : <b>NC</b> Nom du contact : <b>NC</b>	Coordonnées : <b>NC</b>
--	-------------------------

**2.5 Description de l'ensemble immobilier**

Année de construction : <b>Antérieur au 1er janvier 1949</b> Nombre de bâtiments : <b>1</b>	Nombre de cages d'escalier : <b>1</b> Nombre de niveaux : <b>3</b>
--	---

**2.6 Le bien objet de la mission**

Adresse : <b>Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES</b> Type : <b>Villa</b> Nombre de Pièces : <b>8</b> Référence Cadastre : <b>NC</b>	Destination du bâtiment : <b>Habitation individuelles</b> (Maisons)
--	---

**2.7 Occupation du bien**

L'occupant est	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant
----------------	---

**2.8 Liste des locaux visités**

N°	Local	Etage
----	-------	-------

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

1	Entrée, séjour, placards	RDC
2	Dégagement	RDC
3	Chambre n°1	RDC
4	Salle de bains, wc n°1	RDC
5	Chambre n°2, placards	RDC
6	Salle de bains, wc n°2	RDC
7	Cuisine	RDC
8	Chambre n°3	RDC
9	Salle de bains, wc n°3	RDC
10	Terrasse n°1	RDC
11	Dégagement, escaliers	1er
12	Dégagement, placard ch4	1er
13	Salle de bains, wc n°4	1er
14	Chambre n°4	1er
15	Dégagement, placard ch5	1er
16	Chambre n°5	1er
17	Salle de bains, wc n°5	1er
18	Dégagement ch6	1er
19	Salle d'eau, wc n°1	1er
20	Chambre n°6	1er
21	Terrasse n°2	1er
22	Salon	2ème
23	Salle d'eau, wc n°2	2ème
24	Rangement	2ème

### 2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

## 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

**3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire**

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

**4 PRESENTATION DES RESULTATS**

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

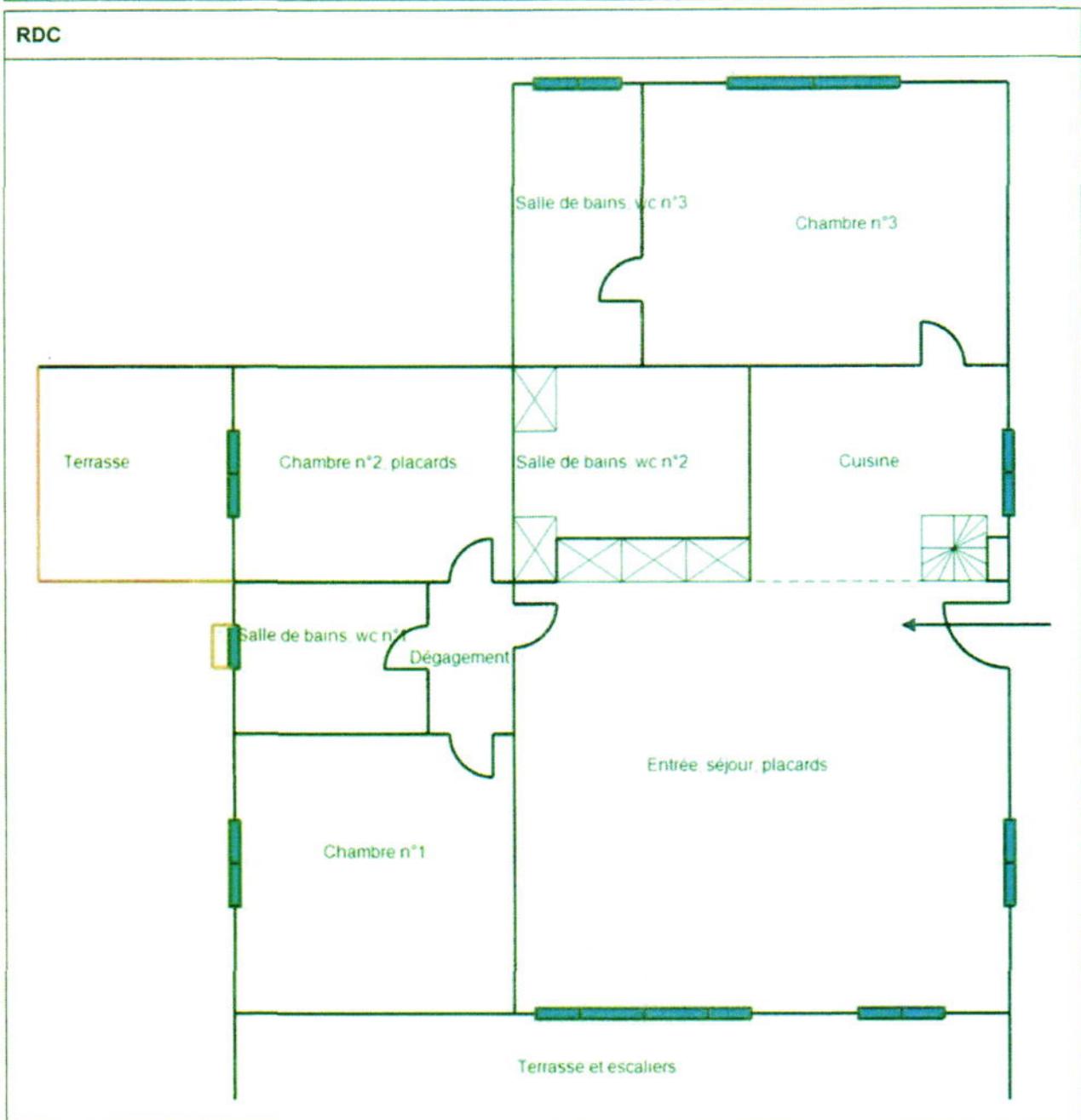
Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

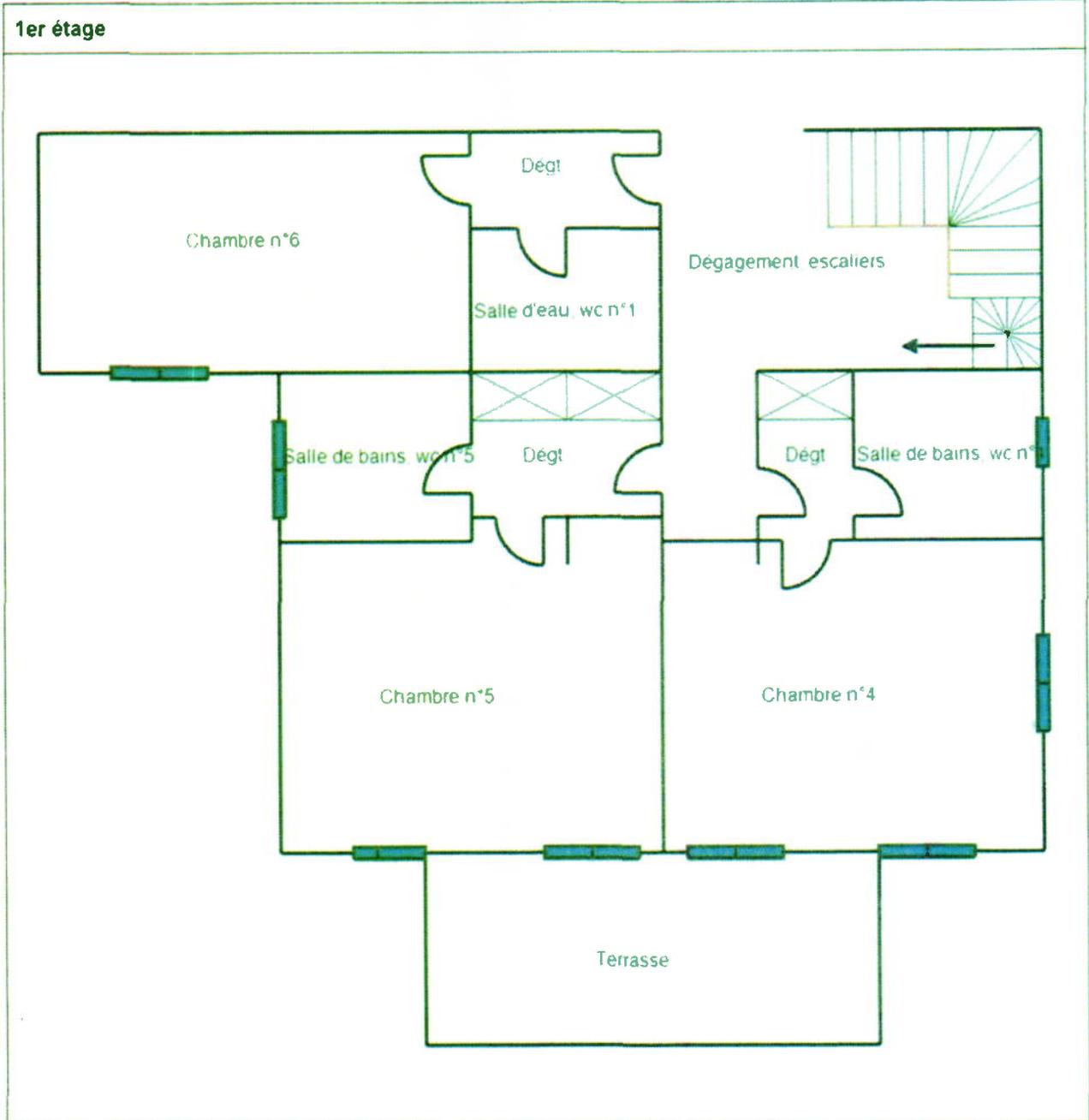
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3
< Seuil		0

5 CROQUIS

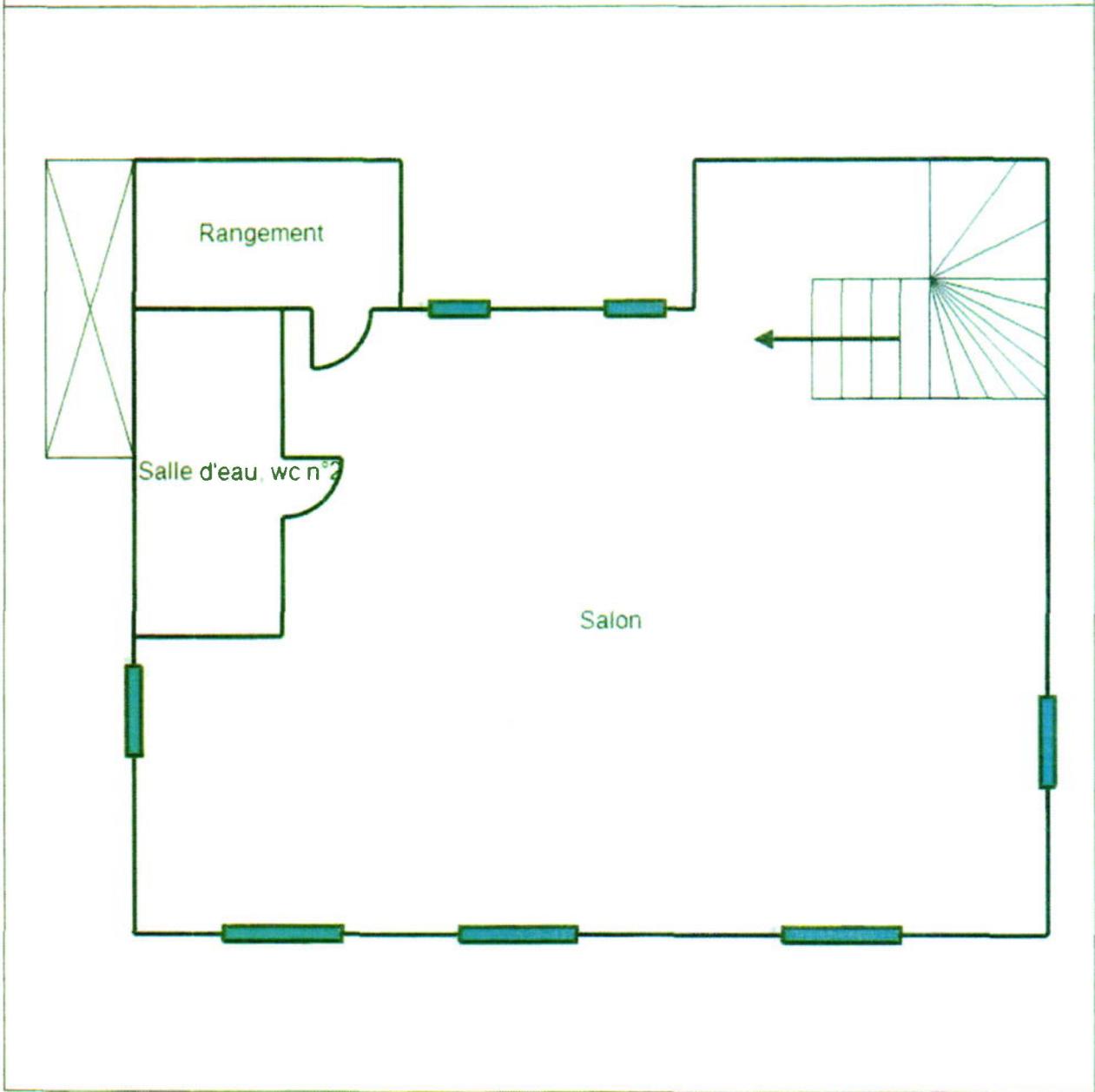


Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Constat des Risques d'Exposition au Plomb

2ème étage



Constat des Risques d'Exposition au Plomb

## 6 RESULTATS DES MESURES

### Local : Entrée, séjour, placards (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,61	0	
3					+ de 1 m	ND		0,45		
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,44	0	
5					+ de 1 m	ND		0,3		
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,42	0	
7					+ de 1 m	ND		0,23		
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,57	0	
9					+ de 1 m	ND		0,67		
10	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,53	0	
11					+ de 1 m	ND		0,66		
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

### Local : Dégagement (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
12	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,33	0	
13					+ de 1 m	ND		0,56		
14	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,66	0	
15					+ de 1 m	ND		0,68		
16	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,54	0	
17					+ de 1 m	ND		0,26		
18	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0	
19					+ de 1 m	ND		0,87		
20	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,57	0	
21					+ de 1 m	ND		0,5		
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

### Local : Chambre n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
22	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,13	0	
23					+ de 1 m	ND		0,72		
24	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,57	0	
25					+ de 1 m	ND		0,21		
26	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,75	0	
27					+ de 1 m	ND		0,66		
28	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,26	0	
29					+ de 1 m	ND		0,46		
30	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

31					+ de 1 m	ND		0.39		
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

**Local : Salle de bains, wc n°1 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
42	A	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		2.15	1	
32	A	Mur	Plâtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0.84	0	
33					+ de 1 m	ND		0.16		
34	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.73	0	
35					+ de 1 m	ND		0.5		
36	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.92	0	
37					+ de 1 m	ND		0.21		
38	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.54	0	
39					+ de 1 m	ND		0.2		
40	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.2	0	
41					+ de 1 m	ND		0.19		
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

**Local : Chambre n°2, placards (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
43	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.82	0	
44					+ de 1 m	ND		0.2		
45	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.73	0	
46					+ de 1 m	ND		0.41		
47	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.66	0	
48					+ de 1 m	ND		0.2		
49	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.79	0	
50					+ de 1 m	ND		0.53		
51	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.45	0	
52					+ de 1 m	ND		0.2		
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

**Local : Salle de bains, wc n°2 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
53	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.17	0	
54					+ de 1 m	ND		0.34		
55	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.81	0	
56					+ de 1 m	ND		0.38		
57	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.17	0	
58					+ de 1 m	ND		0.2		
59	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.2	0	
60					+ de 1 m	ND		0.49		
61	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.56	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

62					+ de 1 m	ND		0,66		
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

**Local : Cuisine (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
63	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.21	0	
64					+ de 1 m	ND		0.23		
65	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.19	0	
66					+ de 1 m	ND		0.25		
67	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.15	0	
68					+ de 1 m	ND		0.28		
69	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.19	0	
70					+ de 1 m	ND		0.27		
71	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.88	0	
72					+ de 1 m	ND		0.54		
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

**Local : Chambre n°3 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
73	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.83	0	
74					+ de 1 m	ND		0.4		
75	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.19	0	
76					+ de 1 m	ND		0.73		
77	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.79	0	
78					+ de 1 m	ND		0.28		
79	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.21	0	
80					+ de 1 m	ND		0.27		
81	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.61	0	
82					+ de 1 m	ND		0.66		
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

**Local : Salle de bains, wc n°3 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
83	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.2	0	
84					+ de 1 m	ND		0.83		
85	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.21	0	
86					+ de 1 m	ND		0.12		
87	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.33	0	
88					+ de 1 m	ND		0.61		
89	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.46	0	
90					+ de 1 m	ND		0.46		
91	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0.44	0	
92					+ de 1 m	ND		0.2		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Nombre total d'unités de diagnostic	5	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
-------------------------------------	---	-----------------------------	---	---------------	--------

## Local : Terrasse n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
93	A	Garde-corps	Metal	Peinture	- de 1 m	ND		0,23	0	
94					+ de 1 m	ND		0,16		
Nombre total d'unités de diagnostic		1		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

## Local : Dégagement, escaliers (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
105	A	Escaliers limon	Metal	Peinture	- de 1 m	ND		1,65	1	
95	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,47	0	
96					+ de 1 m	ND		0,29		
97	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,7	0	
98					+ de 1 m	ND		0,7		
99	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,12	0	
100					+ de 1 m	ND		0,6		
101	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,36	0	
102					+ de 1 m	ND		0,5		
103	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,16	0	
104					+ de 1 m	ND		0,63		
Nombre total d'unités de diagnostic		6		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

## Local : Dégagement, placard ch4 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
106	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,76	0	
107					+ de 1 m	ND		0,2		
108	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0	
109					+ de 1 m	ND		0,68		
110	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,51	0	
111					+ de 1 m	ND		0,19		
112	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,71	0	
113					+ de 1 m	ND		0,2		
114	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	
115					+ de 1 m	ND		0,63		
Nombre total d'unités de diagnostic		5		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

## Local : Salle de bains, wc n°4 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
116	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,21	0	

117					+ de 1 m	ND		0,89		
118	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	
119					+ de 1 m	ND		0,37		
120	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,23	0	
121					+ de 1 m	ND		0,19		
122	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	
123					+ de 1 m	ND		0,65		
124	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,19	0	
125					+ de 1 m	ND		0,59		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Chambre n°4 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
126	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,19	0	
127					+ de 1 m	ND		0,19		
128	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,42	0	
129					+ de 1 m	ND		0,77		
130	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	
131					+ de 1 m	ND		0,75		
132	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,88	0	
133					+ de 1 m	ND		0,2		
134	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,27	0	
135					+ de 1 m	ND		0,61		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Dégagement, placard ch5 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
136	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	
137					+ de 1 m	ND		0,13		
138	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,82	0	
139					+ de 1 m	ND		0,46		
140	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,18	0	
141					+ de 1 m	ND		0,2		
142	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,19	0	
143					+ de 1 m	ND		0,55		
144	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,21	0	
145					+ de 1 m	ND		0,38		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Chambre n°5 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
146	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,86	0	
147					+ de 1 m	ND		0,55		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

148	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,14	0	
149					+ de 1 m	ND		0,51		
150	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,18	0	
151					+ de 1 m	ND		0,68		
152	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,41	0	
153					+ de 1 m	ND		0,71		
154	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,58	0	
155					+ de 1 m	ND		0,29		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Salle de bains, wc n°5 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
156	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,68	0	
157					+ de 1 m	ND		0,82		
158	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,67	0	
159					+ de 1 m	ND		0,68		
160	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,6	0	
161					+ de 1 m	ND		0,91		
162	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,71	0	
163					+ de 1 m	ND		0,64		
164	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,19	0	
165					+ de 1 m	ND		0,87		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Dégagement ch6 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
166	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,42	0	
167					+ de 1 m	ND		0,62		
168	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,84	0	
169					+ de 1 m	ND		0,5		
170	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,92	0	
171					+ de 1 m	ND		0,21		
172	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,18	0	
173					+ de 1 m	ND		0,64		
174	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0	
175					+ de 1 m	ND		0,14		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Salle d'eau, wc n°1 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
176	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,12	0	
177					+ de 1 m	ND		0,59		
178	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,56	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

179					+ de 1 m	ND		0,07		
180	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,84	0	
181					+ de 1 m	ND		0,51		
182	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,92	0	
183					+ de 1 m	ND		0,2		
184	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,7	0	
185					+ de 1 m	ND		0,47		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Chambre n°6 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
186	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,45	0	
187					+ de 1 m	ND		0,28		
188	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,73	0	
189					+ de 1 m	ND		0,21		
190	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	
191					+ de 1 m	ND		0,31		
192	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,56	0	
193					+ de 1 m	ND		0,25		
194	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,77	0	
195					+ de 1 m	ND		0,38		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Salon (2ème)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
196	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,6	0	
197					+ de 1 m	ND		0,4		
198	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,71	0	
199					+ de 1 m	ND		0,45		
200	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,21	0	
201					+ de 1 m	ND		0,35		
202	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,82	0	
203					+ de 1 m	ND		0,75		
204	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,7	0	
205					+ de 1 m	ND		0,22		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Salle d'eau, wc n°2 (2ème)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
206	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,62	0	
207					+ de 1 m	ND		0,55		
208	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,62	0	
209					+ de 1 m	ND		0,54		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

210	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,26	0	
211					+ de 1 m	ND	0,2		
212	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,37	0	
213					+ de 1 m	ND	0,12		
214	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,19	0	
215					+ de 1 m	ND	0,4		
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3	0,00 %	

**Local : Rangement (2ème)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
216	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,21	0	
217					+ de 1 m	ND	0,8			
218	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	
219					+ de 1 m	ND	0,6			
220	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,53	0	
221					+ de 1 m	ND	0,26			
222	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	
223					+ de 1 m	ND	0,86			
224	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,56	0	
225					+ de 1 m	ND	0,73			
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3	0,00 %		

**LEGENDE**

<b>Localisation</b>	HG : en Haut à Gauche MG : au Milieu à Gauche BG : en Bas à Gauche	HC : en Haut au Centre C : au Centre BC : en Bas au Centre	HD : en Haut à Droite MD : au Milieu à Droite BD : en Bas à Droite
<b>Nature des dégradations</b>	ND : Non dégradé EU : Etat d'usage	NV : Non visible D : Dégradé	

**7 COMMENTAIRES**

Néant

**8 LES SITUATIONS DE RISQUE**

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

**Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé**

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée :  Oui  Non

**9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES**

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

## 10 ANNEXES

### NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

#### Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

#### **Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

#### **Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

#### **Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures.
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide.
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

#### **En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates.
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés.
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

#### **Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

# EXTERIEUR

-JARDIN

-PISCINE



































